



DECLARATION COPUOS 2025

POINT 8 : ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc réaffirme son attachement profond aux principes du Programme 2030 pour le développement durable (l'Agenda 2030), son engagement à l'égard de l'Agenda 2030 pour l'espace adopté en 2021, et plus généralement aux principes du Traité de l'Espace pour l'utilisation pacifique et responsable de l'espace extra-atmosphérique. Pour notre pays, le spatial constitue un levier stratégique au service du développement durable, de la résilience climatique, de la gestion des ressources et de la prévention des risques.

Reconnaissant l'importance de la technologie spatiale pour répondre aux besoins de développement durable, le Maroc a développé, à travers le **Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)**, une approche intégrée et opérationnelle de l'utilisation des technologies spatiales, en soutien direct aux institutions nationales et aux politiques sectorielles, pour la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durables.

Dans le domaine de la sécurité hydrique et alimentaire, le Maroc a mis en place, depuis 2015, un système national de surveillance de la sécheresse basé sur l'imagerie satellitaire. Des cartes d'indice composite sont produites mensuellement pour orienter les politiques de gestion de l'eau et soutenir l'agriculture dans un contexte de stress hydrique accentué. Ce système contribue également à la cartographie de la vulnérabilité structurelle à la sécheresse sur l'ensemble du territoire.

Pour mieux **gérer les eaux souterraines**, des images satellites à très haute résolution sont régulièrement exploitées pour cartographier et suivre l'évolution des zones irriguées et évaluer l'impact sur les nappes souterraines. Ces données sont intégrées à des modèles d'estimation de consommation en eau, permettant d'appuyer les décisions du Ministère de l'Équipement et de l'Eau en matière de gestion durable de la ressource.

Dans le cadre de sa **stratégie nationale d'aménagement du territoire**, le Maroc s'appuie sur l'observation de la Terre pour la gestion et la planification urbaine, en particulier dans les zones soumises à une pression démographique rapide. L'imagerie satellitaire permet de détecter les dynamiques d'expansion urbaine, de cartographier les infrastructures et d'accompagner la croissance urbaine de manière durable et équitable.

Le Maroc accorde également une attention prioritaire à la **préservation de son écosystème littoral**, long de plus de 3 500 kilomètres. Face aux enjeux d'érosion, de pollution et de pression foncière, un programme national de cartographie côtière a été lancé, fondé sur les images des satellites Mohammed VI A et B. Ce projet permet de suivre l'évolution du trait de côte,

d'identifier les zones sensibles et de fournir aux autorités régionales des outils géospatiaux pour une gestion intégrée et durable du domaine public maritime.

En matière de **gestion des risques naturels**, le Maroc a engagé le développement de plateformes géospatiales spécifiques à différents types de risques, notamment les inondations, les séismes, les glissements de terrain et les tsunamis. ”. Nous tenons à ici à exprimer nos remerciements à UNOOSA, qui grâce au programme UN-**SPIDER**, nous a permis de bénéficier d'une Mission d'Assistance Technique en 2024 et d'accéder aux données satellite lors des inondations à Tata en 2024 et du séisme d'Al Haouz en 2023 en activant la **Charte internationale “Espace et Catastrophes Majeures**.

Monsieur le Président,

Ces efforts démontrent le rôle essentiel que joue l'espace dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Toutefois, le Maroc est conscient que pour exploiter pleinement le potentiel des données spatiales, il est indispensable d'accélérer l'intégration des **technologies avancées**, telles que l'**intelligence artificielle** ou le **jumeau numérique**

Dans cette perspective, nous espérons que la revue mi-terme de l'Agenda 2030 pour l'Espace, que notre Comité entame cette année, va permettre d'élargir le cadre de la coopération internationale pour le renforcement des **capacités nationales**. Le Royaume du Maroc appelle à une **coopération renforcée avec l'UNOOSA**, les agences spatiales partenaires et les institutions internationales, afin de garantir un **accès équitable aux bénéfices des technologies spatiales**, en particulier pour les pays en développement.